Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID: 078-217806231-20241127-20241107-DE

Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton d'Aubergenville Commune Le Tremblay-sur-Mauldre Délibération n° 2024-11-07

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 novembre 2024

Nombre en exercice: 15

Nombre de présents : 8

Nombre d'excusés : 4

Nombres non excusés: 3

Nombre de votants: 11

Objet:

Communauté de Communes Cœur Yvelines

– demande de fonds de concours – Installation Visiophone à l'école et changement de porte école+ cantine

L'an deux mil vingt-quatre le 27 novembre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise CHANCEL, Maire.

Présents : Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Françoise **Soulaire**,

Absent(e)s excusé(e)s: Jean-Pierre **Boucher** (pouvoir à M. Jacques Fournier), Marjolaine **Haffner**, Arnauld **Voisin** (pouvoir à Mme Hélène **Jean-Baptiste**), Sylvie **Sohier** (pouvoir à Mme Catherine Denoyelle),

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**.

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 24-035 en date du 3 juillet 2024, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Le Tremblay-sur-Mauldre, souhaite :

- Installer un visiophone à l'école « La Fermette »
- Changer la porte d'entrée de l'école « La Fermette »
- Changer la porte de secours de la cantine

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Pour : **11**Contre : **0**Abstention : **0**

<u>Article 1</u>: Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de sécurité et transition énergétique à hauteur de **1 302.29 € HT**

<u>Article 2</u>: Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Reçu en préfecture le 02/12/2024 dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Publié le

ID: 078-217806231-20241127-20241107-DE

Extrait certifié conforme, Fait au Tremblay-sur-Mauldre Le 29 novembre 2024

Publiée par affichage en Mairie 29 novembre 2024 Reçue à la Préfecture le 29 novembre 2024

Le Maire, Françoise Chancel

